

Canada  
 Province de Québec  
 Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly.

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, qu'une assemblée publique des Electeurs Municipaux de la dite Municipalité ayant droit de vote à l'Élection des Conseillers Municipaux se tiendra à la salle Publique de la dite Municipalité le Lundi onzième jour de Janvier mil neuf cent quinze à dix heures du matin afin d'élire là et alors deux conseillers pour la dite Municipalité conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec en remplacement de Messieurs. Josée Clément et Arthur Labouli les deux conseillers sortant de charge.

Donné à Labelle ce Vingt sixième jour de Décembre mil neuf cent quatorze

Vraie Copie certifiée  
 Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier.

Signé Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ D'IC.

Canton Joly.

Je, soussigné, Jules Ledoux domicilié dans Labelle étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Province de Québec et sur la façade de la Salle Publique de Vingt sixième jour du mois de Décembre mil neuf cent quatorze entre huit et onze heures de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le Vingt septième jour de Décembre 1914 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce Vingt sixième jour du mois de Décembre Mil neuf cent quatorze.

Vraie Copie certifiée  
 Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Signé Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
Province de Québec  
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly  
Election municipale du 11 janvier 1915

- Je, Louis Jubinville Cultivateur du Canton Joly étant dûment assermenté sur les saints évangiles dépose et dit:
- 1° Par résolution du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, en séance du septième jour de Décembre mil neuf cent quatorze j'ai été nommé pour présider à l'Élection des Conseillers de la dite Municipalité qui sera tenue le lundi 11 janvier 1915
  - 2° Je jure de bien fidèlement et impartialement remplir les devoirs de cette charge de Président de l'Élection municipale des Conseillers du Canton Joly et ce au meilleur de ma connaissance et jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé.
- Attestant devant moi à Labelle  
ce 11<sup>me</sup> jour de janvier mil neuf cent quinze.

Louis Jubinville  
Président

Jules Leduc  
Not. Bécancour

Canada  
Province de Québec  
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly

A une assemblée des Électeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le onzième jour de janvier mil neuf cent quinze à dix heures du matin à la Salle publique de la Municipalité du Village de Labelle. Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt sixième jour de Décembre mil neuf cent quatorze dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du Certificat de publication de cet avis. ensemble annexé au présent Procès-Verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur Louis Jubinville nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le septième jour de Décembre mil neuf cent quatorze.

Advenant l'heure de dix heures<sup>20</sup> du matin le Président de l'Élection fait lire par le Secrétaire Trésorier le serment d'office du Président et avoir donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Électeurs présents de proposer les personnes d'eux veulent choisir comme Conseillers locaux en remplacement de Messieurs Joside Clément et Arthur Sabourin

les deux Conseillers sortant de charge.

Propose par M. Gustave S<sup>r</sup> Jean  
Seconde par M. David

que M. Arthur Labonte soit nomme conseiller municipal du P<sup>er</sup>lot, Joly  
en remplacement de lui même.

Propose par M. Arthur Labonte  
Seconde par Dosithe Belise

que M. Gustave S<sup>r</sup> Jean soit nomme conseiller en remplacement de  
M. Joste Cleimat sortant de charge.

et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été  
mis en nomination comme conseiller locaux tant et candidats qu'il  
y en a à élire l' Election est déclarée close et Messieurs le Président proclame  
des Conseillers les candidats sus nommés pris en nomination

1912 Eug David  
J. Boivin  
M. Desrosiers  
1914 J. Fabriceville  
R. Schale  
1915 A. Labonte  
G. S<sup>r</sup> Jean  
Canada

Messieurs Arthur Labonte et Gustave S<sup>r</sup> Jean sont élus par acclamatis  
Conseillers de la Municipalité du Canton Joly

Donné à Labelle ce onzième jour de Janvier mil neuf cent quinze  
Louis Fabriceville  
Président l' Election

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
Comté Labelle  
m

Je Arthur Labonte cultivateur du Canton Joly ayant été dûment  
élu conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly  
jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle Arthur Labonte  
ce premier jour de Janvier mil  
neuf cent quinze.

Jules Pedoux  
Secrétaire

Je Gustave S<sup>r</sup> Jean cultivateur du Canton Joly, ayant été dûment  
élu conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly  
jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle. Gus. S<sup>r</sup> Jean  
ce huitième jour de Janvier mil  
neuf cent quinze.

Jules Pedoux  
Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le premier jour de février mil neuf cent quinze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers Raoul Labelle, Fried. David, Gustave St Jean et Arthur Labouli formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean

Secondé par " Arthur Labouli

que les minutes de la séance du sept Décembre 1914 soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Frédéric David

que Monsieur Louis Subinville soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly pour l'année 1915

Adopté unanimement

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
Comté Labelle.

Je soussigné, Louis Subinville ayant été élu Maire de la dite Municipalité, fais serment sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de mes Capacités

Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé,

Assermenté devant moi à Labelle

le sixième jour de février 1915

Louis Subinville  
Maire

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Frédéric David

que le Conseil après avoir pris connaissance de la liste des lots dont la révocation de vente a été annoncée décide de demander au Gouvernement de surseoir indéfiniment à la révocation de ces lots. pour les raisons ci dessous et tout spécialement pour les lots 23.24.25 Rang I et 20 Rang II.

fait le 4.2.1915

Sur tous ces lots en général (13<sup>h</sup>. 4.7.10.20 - 5.23.24.25 - 13.16)

le bois marchand d'une valeur quelconque a été pillé par les concernés et le feu qui y a passé plusieurs fois n'y a guère laissé d'arbres debout.



Joseph Paradis pour la Montée Chapleau  
 Michel Boivin " " Lauzon.

\* soient acceptés ainsi que celle de M<sup>r</sup> Gustave S<sup>t</sup> Jean comme  
 Inspecteur agricole du Côté Nord de la Rivière Rouge.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Sabouré  
 secondé par " " Gustave S<sup>t</sup> Jean

Assemblée 3.2.1915

que Monsieur Césaire Phénix soit nommé Inspecteur  
 agricole pour le Côté Nord de la Rivière en remplacement de M<sup>r</sup> Gust. S<sup>t</sup> Jean

Ass. 3.2.1915

et que Monsieur Césaire Lafontaine soit nommé Inspecteur de  
 voirie pour la Montée Brisson. Orban

Assemblée 5.2.1915

" "

Fred. Lauzon pour la Montée Lauzon

" "

et Daniel Brousseau " Chapleau

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 secondé par " " Raoul Labelle

que la séance soit <sup>ajournée</sup> ~~ajournée~~ le 15 courant

Adopté unanimement.

Jul. Leblond  
 Sec. Brison

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly <sup>Canton Joly</sup> Labelle

Province de Québec A une Session spéciale de la Municipalité du Canton Joly conformément  
 Comté Labelle - ment à l'ajournement résolu en séance du premier courant, tenue à la salle  
 ordinaire des séances le quinzième jour de février mil neuf cent quinze  
 à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Code  
 municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents:  
 Monsieur le maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers,  
 Joseph Boivin - Raoul Labelle et Arthur Sabouré formant quorum  
 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
 résolution, comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

secondé par " " Arthur Sabouré

que les minutes de la séance du premier courant soient acceptés et signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Boivin

secondé par " " Raoul Labelle.

que la Comptabilité des Comptes de la Municipalité du Canton Joly

Proposé par M<sup>r</sup> l'Auditeur O. Racicot soit acceptée et qu'il soit payé à l'Auditeur la somme de \$5<sup>00</sup> votée pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labondi

que M<sup>r</sup> Jules Ledoux soit réengagé Secrétaire Trésorier pour l'année 1915 aux conditions de l'année précédente soit \$60<sup>00</sup> par an

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Boivin

Seconde par " Raoul Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Trésor. Boivin

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly

Comité Labelle. tenue à la table ordinaire des séances le premier jour de Mars 1915.

à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à la quelle session sont présents:

Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers.

Joseph Boivin, Ulrich Brousseau, et Gustave St Jean formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par

résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean

Seconde par " Ulrich Brousseau

que les minutes de la séance du 15 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean

Seconde par " Joseph Boivin

que les officiers ci-dessous soient nommés.

Inspecteurs de voirie

Dang A M<sup>r</sup> J. B. Lévillette en remplacement de M<sup>r</sup> W. Marier. ✓ ✓

" B. M<sup>r</sup> Jotique David " de W. David ✓

" D. E. M<sup>r</sup> " Lévesque Bellemare " de H. Labelle fils. ✓ ✓

" A. H. (Mushinsky) Just. Brisson " de lui même ✓

" " (Lange) Fred. Lange " de M. Boivin ✓

At. 20.3.15  
25.3.15 à 10.4.15  
Assomblée  
22.04.15 à 10.4.15  
Assomblée  
22.04.15 à 10.4.15  
Assomblée  
Attesté

Inspecteurs de terrain

Adressé par le 11/ Chapiteau Daniel Brousseau en remplacement de lui-même ✓  
 " " (Buisson Arban) E. Lafontaine (remplacé par Léon Lacombe) (remplacé par Stan Derouin)  
 Avis le 13.3.15  
 acc. d. ass. le 3.5.15 " I (Ch. de la Chapelle) P. Clot fils " ✓ avec juridiction sur le lang. J  
 " " " " " " si il accepte. ✓  
 Avis le 20.3.15  
 ass. le 3.5.15 " I (Maurice Renaud) Alf. Fugère " ✓

Inspecteurs agraires.

Pour le coté nord de la rivière des lots 1<sup>er</sup> à 40<sup>es</sup>  
 Avis le 20.3.15 Vilephore Pharaud en remplacement de M<sup>rs</sup> Gustave St Jean ✓  
 ass. le 15.5.15 Pour le coté sud de la rivière comprenant les rangs B. C. G. H. I. J.  
 " " M<sup>rs</sup> P. E. Godland en remplacement de J. B<sup>ts</sup> Paradis. ✓

Gardiens d'enclos.

" ass. le 5.15 Donat Clement pour le coté nord de la rivière en rempl<sup>t</sup> de lui-même ✓  
 " ass. le 5.15 Ed. Leroy " sud " " ✓

Evaluateurs.

" " Henri Godard En remplacement de lui-même  
 " " Denai Langzon " "  
 " " P. Sobelle Pin " "

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>rs</sup> le Conseiller W. Brousseau  
 secondé par " G. St Jean  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 secr. Général

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Provincia de Quebec  
Comté Labelle  
A une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le sixième jour de ~~Mars~~<sup>Avril</sup> mil neuf cent quinze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Ulric Brousseau, Fred. David Raoul Labelle, Arthur Labonté, et Gustave St-Jean formant quorum, sous la Présidence de Monsieur Fred. David *maie protempore*.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

secondé par " Raoul Labelle

que Monsieur Frédéric David soit nommé *maie protempore*

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Boivin

secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la Séance du premier mars dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

secondé par " Gustave St-Jean

que le Secrétaire Trésorier accuse réception de la lettre de M<sup>r</sup> H. J. Minville, Délégué du 25 février 1915 n<sup>o</sup> L 4413/15 se lève à l'annuler et donne à celui-ci toutes les explications nécessaires au mieux des Intérêts de la Municipalité

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St-Jean.

secondé par " Raoul Labelle.

P<sup>t</sup> de payer à M<sup>r</sup> Julien Brassard la somme de \$5<sup>00</sup> pour indemnité suivant sa réclamation.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

secondé par " Arthur Labonté

que le Secrétaire écrive au Département que en ce qui concerne sa circulaire "En garde contre le feu" la Municipalité du Canton Joly n'ayant pas le moyen de se payer un gardien de feu, que le Gouvernement en nomme un à ses frais, nous lui désignons une personne apte à remplir ces fonctions

Adopté unanimement

Voici suite.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par Joseph Boivin  
 que M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés en leur qualité  
 respective à signer le billet en renouvellement de l'Emprunt de \$650<sup>00</sup>  
 à M<sup>me</sup> l<sup>re</sup> Alfred Adam avec Intérêt de 6% au celui de \$350<sup>00</sup> dans le cas  
 où Madame Adam accepterait l'acompte de 300<sup>00</sup> qui lui a été offert  
 par M<sup>r</sup> le Secrétaire Trésorier.

Adopté Unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Sabouré  
 Secondé par " M<sup>me</sup> Brousseau  
 que la Séance soit levée

Adopté unanimement.  
 Fred. David

Jules Leclercq  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
 Province de Québec  
 Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la Salle ordinaire des séances le troisième jour de Mai mil neuf  
 cent quinze à 10 heures du matin conformément aux dispositions  
 du code Municipal à laquelle session sont présents:  
 Messieurs le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boivin  
 Fred. David, M<sup>me</sup> Brousseau, Gustave S<sup>t</sup> Jean et Raoul Labelle formant  
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions,  
 comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par M<sup>me</sup> Brousseau  
 que les minutes de la séance du 6 Avril 1915 soient acceptées et signées  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave S<sup>t</sup> Jean  
 Secondé par Joseph Boivin

1<sup>o</sup> que le Secrétaire Trésorier donne avis à Messieurs A. Rocher et Ald. Houle  
 d'avoir à mettre en bon état, solidement, leurs parts de clôture de la  
 montée Brisson, d'avoir à faire enlever la terre qui embarque sur le  
 pont du lot n<sup>o</sup> 30 et faire une embase sérieuse à la frontière de M<sup>r</sup> Houle.

2<sup>o</sup> que le Secrétaire Trésorier donne avis à M<sup>r</sup> Chiod. Bellemare Inspecteur & vicier  
 du Rang F. d'avoir à faire faire les clôtures de la Montée Wilfouf de suite; après  
 avoir vu tous les Intéressés sur les lieux et s'entendu avec eux pour leur part de clôture

Ordonné 8.5.15  
 Ordonné 8.5.15

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par " Raoul Labelle

avis de la Municipalité que le Secrétaire Trésorier donne avis à tous les Inspecteurs & valets d'avis  
 1.8.5.15 à faire mettre en bon ordre, le plus tôt possible tous les chemins  
 frontiers et montés sous leur juridiction

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Joseph Boivin

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

304 + 154 + 310 + 148 +	à Jules Brassard	par les Intéressés	Entretien hiver montée J. hiver 1914.15	27.00
331 + 165 +	à mag. Labelle	"	" " " " " "	15.00
331 + 165 +	à G. Brisson fils	"	" " " " " "	24.00
331 + 165 +	à G. Brisson	"	" " " " " "	6.60
98 + 301 +	à Jos. Brousseau	"	" " " " " "	30.00
170 + 85 + 79 +	à Jeanmy Boivin	"	" " " " " "	38.00
298 + 98 +	à Aug. Orban	"	" " " " " "	9.00
307 + 149 +	à Ch. Eugén	"	" " " " " "	9.00
307 + 149 +	à Alf. Eugén	"	Entretien Ete " " " " " "	1.05
307 + 149 +	"	par la Corporation	" " " " " "	2.50
307 + 149 +	"	par Raoul Allard	" " " " " "	3.25
307 + 149 +	"	par David Gosselin	" " " " " "	3.50
26 + 97 + 135 + 97 +	à L. Gauthier	par M. Desprez	Entretien hiver la frontière	0.20
132 +	"	par la Corporation	" " " " " "	0.60
132 +	à P. Clot fils	"	" " " " " "	0.60
132 + 135 +	"	par W. Desprez	" " " " " "	0.20
132 +	"	par la Corporation	" " " " " "	1.00
97 +	à Louis Gauthier	"	" " " " " "	1.00
322 +	à O. Gauthier	"	" " " " " "	1.00
318 +	à P. Clot Pén	"	" " " " " "	1.00
168 +	à Arthur Lafere	"	" " " " " "	0.50
168 +	à Aug. Lacombe	"	" " " " " "	0.50
296 +	à Henri Brassard	"	" " " " " "	1.90
Payé	à Jos. Gingras	"	pour porter avis aux officiers de santé	1.50

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle.  
 Secondé par " Ulric Brousseau

Commande 6.4.5.15 à Mme St-Pierre que le conseil fasse faire 2 pancartes défenses de trottoir pour le pont Boivin

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par " Joseph Boivin

Louis Duboisville  
 Maire

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Canada

Province de Québec  
Comté Labelle.

## Municipalité du Canton Joly.

A une session générale de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances, le septième jour de juin mil neuf cent quinze à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Bovin, Frédéric David, Ulric Brousseau, Gustave St Jean, Arthur Labouli et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Joseph Bovin

que les minutes de la séance du 3 mai 1915 soient acceptées et signées.  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean.

Seconde par " Raoul Labelle.

P X que le compte de M<sup>r</sup> le Docteur A. Béhanlt. se montant à \$12<sup>00</sup>. pour soins donnés à la famille de Jos. Vaillancourt pendant l'épidémie de variole soit payé mais conditionnellement à ce que le Conseil se fasse payer par M<sup>r</sup> Jos. Vaillancourt.  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

X Seconde par " Gustave St Jean

que le compte de M<sup>r</sup> Arnie St Pierre pour deux pancarts "défense de tuer" pour le pont Bovin soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labouli

M. le 10.6.15

que le Secrétaire Trésorier donne avis à l'Inspecteur de voirie Phid. Bellemare d'avoir à faire faire les clotures de la Route Milpous d'ici à quinze jours passé cette date toute cloture qui ne sera pas confectionnée, sera faite par ordre de l'Inspecteur aux frais des Intéressés à défaut

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Raoul Labelle.

que le Secrétaire Trésorier écrive au Ministre de la Colonisation qui ayant appris que le Département ayant auparavant accordé un octroi de \$500<sup>00</sup> pour le chemin de la Prairie de Carter, le Conseil ne s'oppose pas à ce que l'argent soit dépensé dans le dit chemin mais se permet de rappeler au Gouvernement une résolution passée précédemment demandant à être déchargé de l'entretien de ce chemin pour la raison que nous avons déjà trop de chemins à notre charge

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau  
 secondé par Gustave S<sup>t</sup> Jean  
 que le secrétaire Trésorier écrive au Conseil de La Finerve pour faire  
 réparer sérieusement la petite montée sur le chemin Chapleau dans le  
 Rang XI lots 1, 2, 3 & 4

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle.  
 seconde par Ulric Brousseau.  
 que le secrétaire Trésorier écrive à l'honorable Ministre de la Colonisation  
 pour lui demander les octroi ci-dessous

pour le chemin du bord du lac Labelle Rang H des lots 20 à 25	\$ 200 <sup>00</sup>
Chapleau Rang G. des lots 35 à 40	150 <sup>00</sup>
de la chapelle Rang G. des lots 14 à 20 - lots 13, 11 et 4 Rang H	300 <sup>00</sup>
du Rang I des lots 21 à 26	50 <sup>00</sup>

Cette demande fait partie et complète celle faite en mars 1912

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Joseph Boivin  
 secondé par Arthur Labonté  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leduc  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 Comté Labelle  
 Une session générale du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances,  
 le cinquième jour de Juillet mil neuf cent quinze, à 10 heures du  
 matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province  
 de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers  
 Joseph Boivin, Ulric Brousseau, Raoul Labelle et Arthur Labonté formant  
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne  
 par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jos. Boivin  
 secondé par " " Ulric Brousseau  
 que les minutes de la séance du sept Juin mil neuf cent quinze  
 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 que le Rôle d'évaluation tel que lu en présence de trois évaluateurs soit  
 révisé, amendé et homologué.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Ulys Brousseau  
 Secondé par " Joseph Boivin  
 que le foin des lots des Gagnons soit donné à St Bernard Anger lequel  
 s'engage à payer les taxes scolaires 1915-1916 et à entretenir les frontières  
 des lots hiver et été ainsi que leur part de montée

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 que le Inspecteur de Voies Chiodou Bellemare, présent à la séance, informe  
 les Intéressés de la Montée d'avois d'avoir dans les 8 jours à faire et  
 terminer leurs parts de clôture à 5 brochures et de nettoyer et débarrasser le  
 chemin de toutes brochures ou bouts de bois traînant par terre puis le fait de  
 la construction de la nouvelle clôture et à défaut de ce faire dans le délai  
 indiqué, l'Inspecteur est autorisé à faire ces travaux à la charge  
 des Intéressés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Ulys Brousseau  
 que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

291 f	à Jos. Desjardins par J. B <sup>te</sup> Paradis	1 foie dans la montée Langon	1.50
309 f	à Jos. Paradis par	les Intéressés Montée Langon mi-terge sur part Boivin	2.00
79 f	à L. Suberville lui par	la montée Brisson.	
314 f		pour avoir arrangé 2 ponts en mai 1915	2.05 ✓
319 f	à Vél. Phare Lafontaine	par la montée Brisson divers travaux au chemin avril 1915	2.40
335 f	à Louis Suberville	par la Corporation en juin 1915 - 11/2 foies	2.25
348 f	"	" 1/2 foie avec charret	1.25
348 f	à Raoul Labelle	" 2 foies	3.50 ✓
330 f	à Joise Paiement	" 1/2 foie	2.25
299 f	à Jos. Vaillancourt	" 1/2 "	2.25
299 f	à Ad. Paradis	" 1/2 "	1.75
311 f	à Jos. Painsdon Pê.	" 1/2 "	2.25
328 f	" fils	" 1/2 "	2.25
335 f	à Vél. Lafontaine	" 1/2 "	2.25
310 f	à Raoul Labelle	" 1/2 "	2.25

299 ✓	La Louis Jubinville	par la fontée Brisson	seul	1.50	
			(avec cheval)	2.50	
		(Eud. Labelle)		3.00	7.00 ✓
320 ✓	La Faise Paiemant		seul	2.25	
330 ✓			avec cheval	2.50	4.75
299 ✓	Jos. Vaillancourt		seul	2.25	
299 ✓			avec cheval	2.50	
299 ✓		par a. Paradi		3.75	8.50
321 ✓	Jos. Laindon Piv		seul	1.88	
321 ✓			avec cheval	3.12	
321 ✓		fil.		3.75	8.75
329 ✓	Aug. Sifonin				3.00
329 ✓	Arth. "				2.25
335 ✓	Belon Lafontaine				3.75
310 ✓	Magloin Labelle				3.75
298 ✓	Aug. Orban				43.25
499 ✓		Payable par la mentie Brassard G.			1.50

321 ✓	Joseph Laindon	2 jours		2.50	
302 ✓	Alph. Belange Piv	2 "		2.50	
303 ✓	"	2 "		2.50	
315 ✓	A. Brisson	2 "		2.50	
318 ✓	Aug. Brisson	3 "		3.75	
331 ✓	Jos. Brisson	2 "		2.50	
331 ✓	Sam. Brisson	1 1/2 "	avec cheval	2.25	
331 ✓	Gust. Brisson	2 "		2.50	23.50
165 X					2.50

Payable par la Coopération.					
302 ✓	A. Belange fils	1/2 jour			0.63
318 ✓	Aug. Brisson	1/2 "			0.63
331 ✓	Jos. Brisson	1/2 "			0.63
331 ✓	Gust. Brisson	1/2 "			0.63

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Arthur Labelle  
 Secondi " " Jos. Boivin  
 que la liana soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Sec. Général

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
Comté Labelle

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le deuxième jour du mois d'août mil neuf cent quinze, à 10 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présent Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Fred. David, Ulric Brousseau, Raoul Labelle, Gustave St Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle.

Seconde par " Arthur Labonté.

que les minutes de la séance du 5 juillet dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave St Jean

Seconde " Ulric Brousseau

que Messieurs le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respectives soient autorisés à accepter et signer au nom de la Municipalité du Canton Joly l'acte de résignation de M<sup>r</sup> Jos. Ménard pour la vente du lot 13 rang G qui lui a été faite le 7 juillet 1913.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Seconde " Raoul Labelle

fait que le Sec<sup>r</sup> Trésorier écrive à M<sup>r</sup> J. Robitaille pour avoir l'acte de vente emphyté du lot n<sup>o</sup> 13 du rang G

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par " Ulric Brousseau.

Attendu que la Municipalité du Canton Joly est endettée de la somme de Cinq cent quatre vingt seize dollars et quatre vingt et onze centimes pour l'année finissant le 31 Décembre 1914 comme suit

Salaires du Secrétaire Trésorier	\$ 60.00
Loyer de la Salle publique	30.00
Intérêts	83.00
Travaux faits dans les divers chemins.	138.82
Dépenses diverses	33.24
Impressions	200.00
Caract. Conseil de Comté et Ponts & balises et fers	20.60
Frais de justice	28.95
	\$ 593.91



Propose par R. Labelle  
 Seconde par S. David.  
 que la séance soit levée

Adopté Unanimement.

Jules Dubois  
 Sec. Général

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Comté Joly

Province de Québec  
 District de Montcalm

A une session générale du conseil de la Municipalité du Comté Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le 7 Septembre 1915 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présent Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boiny, Fred. David, Ulric Brousseau et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Seconde par " Joseph Boiny

que les minutes de la séance du 2 Aout soient acceptés et signés  
 Adopté unanimement.

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Seconde par " Ulric Brousseau

que les changements suivants soient faits au Roll d'Évaluation

Remplacer le nom de M <sup>r</sup> Louis Valiquette	par celui de Hector Valiquette	Lot 38 Rang F	
" " David Gosselin	" Charles Martin Pin	" 27-28	"
" " Albin Boudé	" Louis Beyer	" 17-18-19	"

Adopté unanimement

Propose par Fred. David  
 Seconde par Raoul Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P X à la M <sup>r</sup> des Plumes Légaré	Imp <sup>r</sup> du 22 Aout 1915	Imp <sup>r</sup> imé	\$ 3 <sup>50</sup> / <sub>100</sub>
P X P. de Varenne	Emis <sup>t</sup> contrat deissement	Jo. Ménard.	" 3 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>
P X Jo. Robillan	Contrat. et Emis <sup>t</sup>	Lot 13 <sup>e</sup>	" 6 <sup>00</sup> / <sub>100</sub>

Adopté unanimement

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Seconde par " Ulric Brousseau

que M<sup>r</sup> Jot. David, Inspecteur de voirie du Rang B soit autorisé à faire mettre des gardes fous aux endroits dangereux dans les

Chemins sous sa juridiction, d'aviser les Intéressés d'avoir à faire les travaux dans les 8 jours à défaut de quoi le Conseil l'autorise à faire ces travaux aux frais des Intéressés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par " Raoul Labelle.

que le Secrétaire Trésorier donne un avis public à tous les habitants du Canton Joly que la question du chemin de la Prairie de Castor sera discutée à la séance publique du 1<sup>er</sup> lundi 4 octobre prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par " Fried. David.

que le conseil du Canton Joly décide de demander à la Municipalité du Village de Labelle de venir en aide pour l'entretien du chemin de la Prairie de Castor considérant que ce chemin est tout à l'avantage pécuniaire du Village de Labelle plutôt que de la Paroisse du Canton Joly

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Ulric Brousseau

que le Conseil fasse un règlement pour faire payer une amende de \$2<sup>00</sup> (deux) à tous ceux qui bottent sur le pont Bovin

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par " Joseph Bovin

fait le 8.9.15 qu'un nouvel avis emphytéotique soit envoyé à M<sup>r</sup> Ghod. Cellenase Inspecteur d'avoir à faire arranger en loi la montée Hilgours dans les 8 jours au plus tard à défaut d'obéir aux ordres du Conseil, le dit Inspecteur sera passible de l'amende prévue par la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par " Ulric Brousseau  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lecloux  
 Secrétaire Trésorier

Paris Fréboisville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec  
district de Montcalm

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 4 Octobre 1915 à 10 heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire <sup>L. J. Subinville</sup> ~~P. E. Bonnet~~ et Messieurs les Conseillers, Fred. David, Joseph Babin, Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Gustave St Jean, et Arthur Sabourin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Subinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David

Secondé par Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 7 Septembre 1915 soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle

Secondé par Gustave St Jean

que le Règlement n<sup>o</sup> 36 conçu comme suit soit homologué

Règlement n<sup>o</sup> 36.

Canada

Province de Québec  
district de Montcalm

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour de Septembre 1915 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs les conseillers Joseph Babin, Fred. David, Ulric Brousseau et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Subinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par Règlement comme suit :

Règlement n<sup>o</sup> 36

Règlement pour imposer une amende à quiconque conduit une voiture ou tout autre véhicule quelconque plus rapidement qu'au pas sur le pont situé sur le cricque noir au rapide des pins, connu sous le nom de "Pont Babin" ou qui coupe, mutilé, détériore une partie du dit Pont ou des poteaux ou tout autre objet faisant partie du dit Pont ou en dépendant.

Il est ordonné et statué qu'une amende de deux piastres sera infligée pour la première offense à quiconque se rendra coupable d'un des faits ci-dessus mentionnés, quatre piastres pour la seconde offense ou toute autre subséquente.

À défaut de paiement de l'amende infligée par le tribunal et des

frais, immédiatement après le prononcé de la sentence, la personne condamnée peut être emprisonnée sauf le cas où il est autrement prescrit, pour un temps minimum de huit jours mais n'excédant pas trente jours.

Lequel emprisonnement cesse néanmoins sur paiement de la somme due.

Cet emprisonnement décharge la personne qui le subit de son obligation de satisfaire au jugement prononcé contre elle.

Ce dit règlement viendra en force après avoir été approuvé par ce dit conseil et quinze jours après sa promulgation suivant l'article n° 454 du Code Municipal de la Province de Québec.

Signé Jules Ledoux  
Sec. G<sup>ral</sup>.

Signé Louis Jubinville  
Maire  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ulic Brousseau  
Seconde par " Raoul Labelle.

P + que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
à la 1<sup>re</sup> Compagnie des Blancs Sifaux - 1<sup>er</sup> rôle de perception \$ 21<sup>00</sup>  
à Jotique David payable par moi Bigard.  
pour réparation du chemin, fourniture de piquets etc. " 18<sup>00</sup>

91 +  
268 +

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller G. St-Jean  
Seconde par " Ulic Brousseau

que l'Inspecteur agricole Célestin Pharaud se rende, aux frais des Intéressés sur les lots n° 7, 8 et 9 du rang D pour examiner la question du cours d'eau et en faire rapport au conseil et que l'Inspecteur donne avis à Messieurs Stanislas Milfours, Pierre Robin et Honoré Duval du jour et de l'heure où il se rendra sur les lieux.

fait le 4. 10. 11

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Joseph Boivin  
Seconde par " Ulic Brousseau

que le conseil charge le Secrétaire Trisorier d'écrire à M<sup>r</sup> Evard St-Jean d'avoir à continuer à planter des garde-fous jusqu'à sa côte et d'élargir son chemin pour que l'on puisse se rencontrer aisément, à défaut de ce faire d'ici 8 jours ce travail sera fait à ses frais.

fait le 8. 10. 11

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Raoul Labelle  
Seconde par " Fred. David.  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
Sec. G<sup>ral</sup>

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
district de Montcalm

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le deux Novembre 1915 à onze heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents

(2 Novembre 1915)

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Raoul Labelle, Fried. David, Gustave St Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fried. David  
Secondé par " Gust. St Jean

que les minutes de la séance du 4 Octobre dernier soient acceptées, et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Boivin  
Secondé par " Raoul Labelle.

que le rôle d'évaluation soit changé comme suit:

de remplacer le nom de M<sup>r</sup> Jos. Paradis pour les lots 34 et 35 Rang G et de le remplacer par celui de M<sup>r</sup> Jovite Gauthier

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté  
Secondé par " Gustave St Jean

que M<sup>r</sup> l'Inspecteur agraire Téléphore Chartrand remette au conseil son rapport par écrit en ce qui concerne sa visite aux lots 7, 8 et 9 Rang D. au sujet de camp Robin. Duval. Hylouss.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller G. St Jean  
Secondé par " Fried. David  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jub. Ledoux  
Secr. Général

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province Québec

District de Montcalm

-----

6 Décembre 1915

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le sixième jour de Décembre mil neuf cent quinze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et M<sup>rs</sup> le Secrétaire Prévost.

1915.12.16

p.l.

Arrivant à l'heure de onze heures aucun conseiller ne s'étant présenté, la séance est remise au lundi 13 courant, et qu'avis en soit donné aux Conseillers absents.

*Jules Leclercq*  
Secr. Prévost

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province Québec

District de Montcalm

13 Décembre 1915

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à l'ajournement, faute de quorum, en date du 6 Décembre 1915 tenue à la Salle ordinaire des Séances le 13 Décembre 1915 à 10 h<sup>30</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville, et Messieurs les Conseillers: Joseph Boivin, Frédéric David, Gustave St Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le conseiller Fred. David

Seconde par " " Arthur Labonté

que les minutes des séances des 2 Novembre 1915 et 6 courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>rs</sup> le conseiller Fred. David

Seconde par " " Joseph Boivin

que suivant le rapport de l'Inspecteur agraire Belosphone Pharaon dont ci-dessous le tenent.

- " Après avoir me suis rendu sur les lieux, faire la visite des travaux en
- " question de Messieurs Duval, Robin, Milfours, j'ai visité les trois
- " lots et d'après mes expériences il est très facile de passer l'eau

" chez Monsieur Robin, il est pas beaucoup plus coûteux que chez M<sup>r</sup> Trilfont  
 " c'est l'eau de M<sup>r</sup> Robin & Duval qui en souffrant c'est leur propre eau, ils  
 " doivent la supporter c'est la même facilité; M<sup>r</sup> Robin a pour dessein  
 " de ne pas laisser passer l'eau, que cela va défaire la côte à la rivière  
 " je ne vois pas que cela soit une raison pour chercher à envoyer l'eau  
 " chez Trilfont qui n'y met pas d'eau.  
 " Vous en savez ce que vous souhaitez, pour moi j'ai fait tout  
 " mon possible. — Je suis votre dévoué

"Léon" Celestine Phénoux  
 Inspecteur a. g. a. i.

que Messieurs Robin & Duval conduisent leur eau sur leurs propres  
 terrains et que l'Inspecteur de voirie voie à ce que les travaux  
 soient faits en temps et que copie de cette résolution soit envoyée  
 à M<sup>r</sup> Robin et Duval.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave St-Jean Adopté unanimement.  
 Seconde par " Arthur Labonté

que les ventes des montées des chemins d'hiver telles que adjugées  
 à la porte de l'Église soient acceptées.  
 que l'entretien d'hiver de la Montée Brisson soit donné à M<sup>r</sup> Gustave  
 Brisson aux mêmes prix et conditions de l'année dernière  
 que l'entretien d'hiver de la Montée du Rang J soit remis aux  
 soins de M<sup>r</sup> Pierre Ost fils. à raison de 25<sup>¢</sup> de l'heure au mieux  
 des Intérêts de la Corporation.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David Adopté unanimement.  
 Seconde par " Gust. St-Jean  
 que le chemin du Quai Brisson, au Lac Labelle, a allé au grand chemin  
 de Roi sur la propriété de M<sup>r</sup> P. E. Paré, lots 27. 28. 29 Rang G Canton Joly  
 et dont il a fait don au Gouvernement, soit verbalisé suivant la loi, du  
 consentement du Conseil, ou que le Gouvernement se charge de la construction  
 du chemin, mais que toutes dépenses du dit chemin soient à la charge  
 des propriétaires des lots 27. 28. 29 G

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David Adopté unanimement.  
 Seconde par " Arthur Labonté.  
 que M<sup>r</sup> Louis Jubinville soit nommé Président d'Élection  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Joseph Boivin  
 Secondé par " Fred. David.

faits

Que le Secrétaire Trésorier écrive au Gouvernement pour lui demander à  
 qui est ce que le chemin de la Prairie de Castor est à charge; la Municipalité  
 du Canton Joly a déjà assez de chemin à sa charge pour sortir les habitants  
 de la finerie et de mentionner dans cette lettre la correspondance qui  
 a été échangée avec le Gouvernement en Août et Septembre 1908  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave St Jean  
 Secondé par " Fred. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

97 \$	à Louis Gauthier Père	travaux montés du Rang I	Été 1915	\$ 2 <sup>25</sup>	
140 \$	à Pierre Clot fils	"	"	3 <sup>75</sup>	
318 \$	à Pierre Clot Père	"	"	0 <sup>75</sup>	
168 \$	payable par J. J. Lacombe				\$ 4.50
167 \$	"	M <sup>r</sup> Bélanger			" 2.25
97 \$	à Louis Gauthier Père	par la Corporation			
		travaux à la frontière Paxton	Été 1915		" 3.00
135 \$	à Bernard Auger	Par la Corporation			
		travaux à la frontière Paxton	Été 1915		" 2.25
140 \$	à Pierre Clot fils	par la Corporation			
		travaux à la frontière Paxton	Été 1915		" 1.50
331 \$	à Gustave Brisson	par les Intéressés Montée Rang II			
250 \$		pour avoir enlevé un arbre tombé dans le chemin			" 0.50
195 \$	à P. E. Godard	Inspecteur à grain		\$ 0.85	
		pour délimitation de leur part de clôture			
178 \$		par André Brassard			0.55
144 \$		par Olivier Héon			0.25
216 \$		par Eugénie Héon (Denai Langon)			0.25
307 \$	à Alfred Eugénie	par la Montée Renaud	travaux dans la Montée		1.80
337 \$		par Ch <sup>r</sup> Martin	lots 27.28 <sup>i</sup>		3.15
26 \$		par la Corporation	lot 26 <sup>i</sup>		2.70
145 \$		par Al déric Gungros			4.50
234 \$		par Arthur Sabouré			1.50

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jos. Boivin  
 Secondé par " Arthur Sabouré

que la séance soit levée

Jules Lefebvre  
par

Adopté unanimement  
 Louis J. Lefebvre  
 Maire